

LES BASES ET LA MÉTHODE DE CALCUL DU NOUVEL INDICE SUISSE DU COÛT DE LA VIE

De l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

a) Généralités.

C'est en 1922 que l'ancien Office fédéral du travail, qui est présentement l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a entrepris de calculer un nombre-indice officiel du coût de la vie. Ce calcul ne portait d'abord que sur la dépense alimentaire ; il n'a été étendu que plus tard à d'autres dépenses. En 1926, les bases en ont été complètement révisées. Le nombre-indice qui est calculé depuis résulte d'une entente intervenue avec les divers milieux intéressés.

Les bases de calcul issues de cette entente ont été une première fois soumises à examen lors de l'enquête sur les budgets familiaux des années 1936/37, mais il fallut surseoir à une révision générale en présence des circonstances extraordinaires survenues dans l'intervalle sous l'influence de la guerre.

La question d'une révision générale revint sur le tapis lorsque, dans deux requêtes présentées au Département fédéral de l'économie publique en l'été 1947 et au printemps 1948, la Fédération des sociétés suisses d'employés et l'Union syndicale suisse émirent le vœu que les bases et la méthode de calcul de l'indice suisse du coût de la vie fussent soumises à révision. La Commission fédérale de la statistique sociale et un collège d'experts constitué par elle se mirent dès lors à la tâche. En conclusion de leurs travaux, les experts formulèrent leurs propositions de révision dans un rapport publié par « La Vie Économique » dans son fascicule de janvier 1950. La Commission fédérale de la statistique sociale, dans laquelle sont représentés les milieux scientifiques, les employeurs, les travailleurs, le monde agricole et les consommateurs, fut unanime à approuver ce rapport. Le nouveau mode de calcul qui y est préconisé fut appliqué pour la première fois par l'office fédéral dans l'indice suisse du coût de la vie du mois d'avril 1950.

Le nouvel indice du coût de la vie a le même objet que celui qui était publié jusque-là ; il doit montrer les variations des prix de détail des principaux produits de consommation et services usuels, à proportion de l'importance qu'ils revêtent dans les budgets familiaux de la population salariée, hormis les travailleurs de l'agriculture.

Le nouveau mode de calcul diffère de l'ancien en ce qu'il porte sur un plus grand nombre de groupes

de dépenses. Il s'étend en effet à six groupes principaux de dépenses, au lieu de quatre ; ce sont : les denrées alimentaires, le chauffage et l'éclairage, l'habillement, le logement — et à titre nouveau — le nettoyage et le groupe « divers ». En outre, le nombre des marchandises et des services pris en considération est aussi plus élevé qu'auparavant. Sont notamment retenus à titre nouveau dans l'enquête : les œufs du pays, la charcuterie, ainsi que les légumes et les fruits frais dans les denrées alimentaires ; l'huile de chauffage dans le chauffage et l'éclairage ; la confection sur mesure, les vêtements de travail, les vêtements féminins tout faits et la laine à tricoter dans l'habillement. Le savon, qui était jusque-là englobé dans le groupe du chauffage et de l'éclairage, figure maintenant dans le nouveau groupe « Nettoyage » qui, à part les produits de nettoyage, comprend les ustensiles de nettoyage, ainsi que les salaires payés aux femmes de lessive et femmes de ménage. Le groupe « Divers », qui est également nouveau, comprend douze sous-groupes, à savoir : les articles de ménage, les articles de papeterie, les journaux et revues, les courses en tramways, les voyages par chemin de fer, les frais de poste et téléphone, les dépenses de bicyclettes, les frais de coiffeur, les articles sanitaires, les tabacs, cigares et cigarettes, les boissons, ainsi que le cinéma, la radio, etc.

Une autre innovation réside dans le choix de la consommation prise comme base du calcul de l'indice. Tandis qu'on s'appuyait auparavant sur les conditions de vie de la population salariée telles qu'elles se présentaient immédiatement avant et après la première guerre mondiale, l'indice révisé tient compte de l'évolution qui s'est produite depuis lors ; en effet, il est pondéré d'après les résultats de l'enquête générale de 1936/37 sur les budgets familiaux, résultats qui ont été complétés par ceux de l'enquête de 1948.

La méthode de calcul de l'indice a été unifiée. Les indices des deux groupes « denrées alimentaires » et « chauffage et éclairage » se calculaient jusque-là selon la méthode de la dépense relative afférente à un schéma de consommation fixe, tandis que les indices des groupes « habillement » et « logement », ainsi que l'indice global, étaient calculés selon la méthode des fluctuations moyennes des prix. Le nouvel indice est entièrement construit selon cette dernière méthode. Elle consiste à

déterminer successivement, par rapport à la période de base, la variation relative du coût de chaque article et service observé, puis à établir la moyenne de l'ensemble de ces fluctuations en tenant compte de la part que représente le coût de chaque article et service dans le total des dépenses prises en compte.

Les nouveaux chiffres-indices sont arrêtés chaque mois, comme les anciens. Les prix des denrées alimentaires, ainsi que le coût du chauffage et de l'éclairage, sont relevés à la fin de chaque mois ; les prix des articles d'habillement deux fois par an, ou quatre fois par an — en cas de circonstances particulières. Dans le groupe « nettoyage », le prix du savon est relevé chaque mois et celui des autres produits de nettoyage chaque semestre. Pour le groupe « divers », on fait des enquêtes semestrielles et, pour le « loyer », des enquêtes annuelles, comme par le passé.

Le point de départ de l'indice revisé est le mois d'août 1939 (= 100), qui du reste, depuis la seconde guerre mondiale, était déjà pratiquement prépondérant dans les calculs ; on a donc abandonné la base de juin 1914 et renoncé au double calcul (1914 et 1939) qu'on avait coutume de faire.

b) Alimentation.

Les prix d'où est tiré l'indice spécial de l'alimentation sont relevés à la fin de chaque mois dans les 34 villes suivantes : Aarau, Arbon, Baden, Bâle, Berne, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Coire, Frauenfeld, Fribourg, Genève, Glaris, Hérissau, Langenthal, Lausanne, Liestal, Le Locle, Lugano, Lucerne, Neuchâtel, Olten, Porrentruy, Rorschach, Saint-Gall, Saint-Imier, Saint-Moritz, Schaffhouse, Schwyz, Sion, Soleure, Vevey, Winterthur, Zurich, Zoug.

Le relevé s'exécute par l'intermédiaire des offices locaux de statistique à Bâle, Berne, Genève, Saint-Gall et Zurich, par l'intermédiaire des directions de police ou d'autres services municipaux dans les autres villes. Il se fait par le moyen d'un questionnaire portant la désignation exacte des articles et qualités à considérer. Il s'étend aussi bien aux prix pratiqués dans les magasins qu'à ceux qui sont pratiqués sur les marchés publics. C'est sur le prix le plus fréquent que porte avant tout l'observation ; mais elle s'applique également au prix le plus bas et au prix le plus élevé. On obtient ainsi six cotations différentes pour les articles qui se vendent à la fois dans les magasins et sur les marchés publics.

Il est prescrit aux agents du relevé de s'enquérir des prix dans autant de magasins qu'il est possible en ayant soin de les choisir dans tous les quartiers de la ville. Il faut de plus qu'ils s'adressent toujours autant que faire se peut aux mêmes détaillants afin de ne pas contrarier la comparaison entre les prix successivement relevés et qu'ils relèvent un seul prix pour chaque article dans chaque magasin, à savoir le prix brut qui

a cours pour la qualité désignée sur le questionnaire. Puis, de l'ensemble des prix relevés pour le même article chez les différents détaillants, l'agent tire le prix le plus fréquent, le prix le plus bas et le prix le plus élevé. Cette triple distinction doit donc correspondre, non pas à des différences de qualité, mais bien aux différences de prix existant d'un magasin à l'autre pour la même qualité.

Les prix relevés sont soumis par l'office fédéral à une série de vérifications. En premier lieu, l'on compare, pour chaque article, le prix le plus fréquent avec le prix le plus bas et le prix le plus élevé, ainsi que les prix qui ont cours dans les magasins avec ceux qui ont cours sur les marchés. Puis l'on compare, article par article et commune par commune, les prix relatifs au mois dont il s'agit avec les prix relatifs au mois précédent. Lorsqu'un prix vient à varier sensiblement d'un mois à l'autre, les agents du relevé doivent en faire la remarque en indiquant, s'ils le peuvent, la cause de cette variation. Une troisième vérification consiste à comparer entre eux, article par article, les prix de chaque commune. Enfin, les résultats de chaque relevé mensuel sont comparés avec ceux d'autres statistiques périodiques, tant officielles que privées ; il s'agit ici plus particulièrement des relevés mensuels de l'Union suisse des sociétés de consommation. Pour les prix de la viande, l'examen comparatif s'étend en outre aux relevés mensuels de l'Union suisse des maîtres-bouchers. En ce qui concerne les prix pratiqués sur les marchés, on procède également à une comparaison complémentaire avec les mercuriales unifiées des marchés hebdomadaires suisses, établies par le Service fédéral du contrôle des prix ainsi qu'avec la *Revue suisse des marchés agricoles*. Dans tous les cas où un doute subsiste sur l'exactitude des prix communiqués, l'agent du relevé est invité à revoir la cotation en cause, à la rectifier s'il y a lieu ou à en confirmer l'exactitude.

Les relevés mensuels portent tout au long de l'année sur les denrées suivantes :

Lait entier

Beurre de table, 1^{re} qualité (en plaques de 100 g)

Beurre de table, 1^{re} qualité (centrifuge)

Beurre de cuisine (en mottes)

Fromage d'Emmental ou de Gruyère, 1^{re} qualité

Fromage maigre

Œufs frais du pays

Œufs importés

Viande de bœuf et de génisse :

a) Bouilli avec charge (quartier de devant, poitrine, plates-côtes)

b) Viande à rôtir avec charge (cuissot)

Viande de taureau et de jeune vache :

a) Bouilli avec charge (quartier de devant, poitrine, plates-côtes)

b) Viande à rôtir avec charge (cuissot)

Viande de veau :

a) 1^{re} qualité avec charge (cuissot et rognon)

b) 2^{me} qualité avec charge (cuissot et rognon)

Porc :

- a) frais, maigre, avec charge (morceau à rôtir)
- b) frais, carré (côtelettes)
- c) fumé, maigre, avec charge (jambon, carré, palette)

Lard :

- a) frais et gras, sans la couenne, panne
- b) maigre, fumé
- c) gras, fumé

Viande de mouton avec charge

Viande de cheval avec charge

Charcuterie :

- a) cervelas
- b) gendarmes
- c) saucisses de veau à rôtir

Saindoux du pays

Graisse de rognons, fraîche (non fondue)

Graisse de noix de coco, en plaques (d'origine végétale et mélangée)

Graisse de noix de coco en plaques, additionnée de 10% de beurre

Huile d'arachides, non logée

Pain mi-blanc

Pain bis (pain national)

Farine blanche

Farine mi-blanche

Farine bise

Riz, qualité moyenne, glacé

Riz, Camolino supérieur

Semoule du pays

Semoule de maïs pour polenta, 1^{re} qualité

Pâtes alimentaires, qualité moyenne, non empaquetées

Gruau d'avoine entier, non empaqueté

Gruau d'avoine brisé, non empaqueté

Flocons d'avoine, non empaquetés

Orge (perlé, n° 1)

Sucre scié, en paquets

Sucre blanc, cristallisé

Miel du pays

Miel de l'étranger

Cacao, Union, non empaqueté

Chocolat de ménage

Chocolat au lait

Café torréfié, ordinaire (mélange courant)

Café torréfié, qualité supérieure

Thé, Ceylan-Pékoe, non empaqueté

Haricots blancs, entiers

Pois jaunes, entiers

Lentilles

Quartiers de pommes acides, séchés (bonne marchandise courante mais non spécialement choisie)

Quartiers de pommes douces, séchés (bonne marchandise courante mais non spécialement choisie)

Poires, séchées

Pruneaux, séchés

Epinards

Choux blancs

Carottes

Oignons

Salade pommée (env. 200 g)

Pommes acides qualité courante du pays

Pommes douces

Poires à cuire

Poires de table

Y sont, en outre, englobés selon la saison les articles suivants :

juin : Pommes de terre du pays, ancienne récolte
 Pommes de terre du pays, nouvelle récolte
 Pommes de terre de l'étranger, nouvelle récolte

juillet à août : Pommes de terre du pays, nouvelle récolte

les autres mois : Pommes de terre du pays

Pommes de terre de l'étranger

mai : Haricots, pois mange-tout, pois sucrés, choucroute

juin à juillet : Haricots, pois mange-tout, pois sucrés, cerises

août : Haricots

les autres mois : Choucroute.

En principe, les prix relevés dans les diverses villes doivent se rapporter exactement aux mêmes qualités. En fait, cela n'est pas toujours possible, non seulement en raison des difficultés d'ordre technique que peut soulever à cet égard l'exécution du relevé, mais aussi parce que les exigences de l'acheteur peuvent différer d'une ville à l'autre et qu'il y a, par cela même, des différences quant à la qualité des marchandises mises dans le commerce. Pour tenir compte de ces différences interlocales, il faut définir les qualités à prendre en considération d'une façon qui ne soit par trop étroite. Il est à remarquer aussi que les variations d'ordre général que subissent les prix, soit en hausse soit en baisse, ne se produisent pas d'ordinaire simultanément sur les différentes places. C'est là une circonstance dont il faut également tenir compte pour apprécier les différences de prix interlocales à un moment donné. Outre les différences de prix interlocales de caractère plus ou moins permanent et les différences purement apparentes qui tiennent à d'inévitables différences de qualité, il y a donc des différences interlocales tout à fait accidentelles et passagères qui se neutralisent réciproquement lorsque l'observation statistique porte sur un laps de temps suffisamment long.

Pour calculer l'indice du coût de l'alimentation, on ne prend en considération qu'une partie des denrées dont les prix sont relevés chaque mois ; abstraction est faite des denrées dont la consommation est relativement peu importante. Voici, avec les coefficients d'importance qui leur sont attribués, les denrées alimentaires retenues dans le calcul :

<i>Articles retenus dans le calcul de l'indice</i>	<i>Coefficients</i>
Lait entier	19,2
Beurre de table, 1 ^{re} qualité	9,4
Fromage d'Emmental ou de Gruyère, 1 ^{re} qualité	4,5
Oeufs	4,9
a) œufs frais du pays	
b) œufs importés	
Viande de bœuf et de génisse :	5,1
a) bouilli avec charge	
b) viande à rôtir	
Viande de veau :	2,8
a) 1 ^{re} qualité	
b) 2 ^{me} qualité	
Porc, frais, maigre	4,3
Lard, fumé, maigre	2,1
Charcuterie	8,1
a) cervelas	
b) gendarmes	
c) saucisses de veau à rôtir	
Saindoux du pays	0,5

Graisse de noix de coco en plaques (non additionnée de beurre)	2,1
Huile d'arachides, non logée	1,5
Pain	8,5
a) pain mi-blanc	
b) pain bis (pain national)	
Farine	0,9
a) farine blanche	
b) farine mi-blanche	
Riz, qualité moyenne, glacé	0,6
Semoule de maïs pour polenta, 1 ^{re} qualité	0,2
Pâtes alimentaires, qualité moyenne, non emballées	2,1
Flocons d'avoine, non emballés	0,5
Sucre blanc, cristallisé	3,3
Miel du pays	0,4
Cacao, Union, non emballé	1,2
Chocolat	1,6
a) ménage	
b) au lait	
Café torréfié, ordinaire (mélange courant)	2,0
Légumineuses :	0,1
a) haricots blancs, entiers	
b) pois jaunes entiers	
Pommes de terre du pays	2,9
Légumes :	7,5
a) épinards	
b) choux blancs	
c) carottes	
d) oignons	
e) salade pommée (env. 200 g)	
Pommes acides, qualité courante du pays	3,7
Ensemble	100

L'indice du coût de l'alimentation se calcule chaque mois sur la base des prix qui sont les plus fréquents dans les magasins. Pour ce qui est des pommes de terre, des légumes et des fruits, on opère avec la moyenne d'une période de douze mois s'arrêtant au mois du relevé, ce qui permet d'éliminer l'incidence des fluctuations saisonnières. Les prix communiqués par chaque ville sont convertis en chiffres relatifs (sur la base : août 1939 = 100 et, pour les pommes de terre, légumes et fruits, sur la base : septembre 1938/août 1939 = 100). Les résultats de cette opération étant établis pour les 34 villes participant à l'enquête, on en tire pour chaque article la moyenne arithmétique qu'on pondère par le coefficient d'importance attribué à l'article dont il s'agit, ce coefficient étant lui-même mesuré à proportion de l'ensemble de la dépense alimentaire comprise dans l'indice. Pour les articles qui, comme les œufs, comportent deux qualités ou davantage (œufs frais, œufs importés), la variation de prix moyenne de l'ensemble du pays se calcule sur la base de la moyenne des variations de prix particulières à chaque ville. Relativement à la charcuterie, on laisse aux différentes communes la faculté d'étendre leur relevé à trois sortes de saucisses en plus des trois sortes prescrites. Puis on calcule les nombres-indices représentatifs des variations de prix constatées pour la charcuterie dans les différentes villes et, de ces indices, on tire l'indice général correspondant à la moyenne du pays.

Cela permet de tenir dûment compte, non seulement des trois sortes de saucisses qui se consomment couramment dans l'ensemble du pays, mais aussi d'autres sortes qui sont d'une consommation plus restreinte.

c) Chauffage et éclairage

Les prix des articles englobés dans l'indice spécial du chauffage et de l'éclairage sont relevés exactement de la même manière et par les mêmes services que les prix des denrées alimentaires. Ils sont aussi soumis aux mêmes vérifications.

Le relevé officiel des prix est complété, pour le gaz, par les relevés de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux et, pour la lumière électrique, par les évaluations moyennes du prix du courant qui sont établies périodiquement pour l'ensemble du pays par l'Union des centrales suisses d'électricité. Etant donné la base étendue sur laquelle elle repose, cette évaluation est prise en considération pour la détermination du prix à englober dans l'indice.

L'indice du chauffage et de l'éclairage se construit d'ailleurs selon la même méthode que l'indice de l'alimentation. Pour ce qui est des charbons, les variations de prix relevés par chaque ville pour le coke de gaz, les briquettes et l'anthracite sont représentées par une moyenne qui est pondérée dans le rapport de 1 à 4 et à 2. Quant au gaz, les pourcentages de variation de chaque ville sont pondérés par la quantité de gaz produite en 1939 dans la ville dont il s'agit.

Voici, avec les coefficients s'y rapportant, les articles englobés dans l'indice du chauffage et de l'éclairage :

Articles retenus dans le calcul de l'indice	Parts proportionnelles des rubriques	Coefficients
Bois		10
Bois de sapin en bûches	1	
Bois de hêtre en bûches	1	
Charbon		25
Coke de gaz	1	
Briquettes	4	
Anthracite	2	
Huile de chauffage		5
Gaz		22
Courant électrique		38
Ensemble		100

d) Habillement.

Les prix de détail des objets d'habillement qui entrent dans l'observation sont relevés périodiquement auprès d'un grand nombre de commerçants en vêtements et en chaussures, choisis dans toutes les localités importantes du pays. Le nombre des commerçants participant à cette enquête s'est notablement accru au cours des années, ce qui n'a d'ailleurs pas influé sur les résultats moyens du calcul. On peut en déduire que l'enquête est assez étendue pour garantir des résultats exacts.

A Bâle, Berne et Zurich, les prix sont relevés par les

offices locaux de statistique ; dans les autres villes par l'office fédéral directement.

Voici quels sont les articles pris en considération dans ces relevés qui se renouvellent chaque trimestre :

Vêtements pour hommes	Lingerie pour hommes
Sur mesure	Chemises de jour
Confection sur mesure	Chemises de nuit
Complets de trois pièces	Caleçons
Vestons de sport	Camisoles
Pantalons	Chaussettes
Confection	Lingerie pour femmes
Complets de trois pièces	Chemises de jour
Vestons de sport	Chemises de nuit
Pantalons	Pantalons
Manteaux	Jupons
Vêtements de travail	Camisoles
Laine	Bas
Laine à chaussettes	Chaussures neuves
Laine à pullovers	Chaussures d'hommes
Laine pour articles de bébés	Chaussures de femmes
Vêtements tout faits pour femmes	Chaussures d'enfants 26/29
Manteaux	Chaussures d'enfants 30/35
Costumes-tailleur	Réparation de chaussures
Robes	Chaussures d'hommes, chevillées
Jupes	Chaussures d'hommes, chevillées*
Robes en tricot	Chaussures d'hommes, collées
Costumes en tricot	Chaussures de femmes, chevillées
Jupes en tricot	Chaussures de femmes, chevillées*
Pullover	Chaussures de femmes, collées
Vestes	Chaussures, d'enfants, 26/29, chevillées
Manteaux de pluie	Chaussure d'enfants, 26/29, chevillées*
Blouses	Chaussures d'enfants, 30/35, chevillées
Tabliers	Chaussures d'enfants, 30/35, chevillées*
Etoffes pour vêtements de femmes	*cousues

Ces articles sont tous englobés dans le calcul de l'indice de l'habillement. Dans chaque article, l'observation porte sur une série de qualités-type se vendant couramment. Lorsque fut opérée la première enquête, ces qualités-type ont été exactement définies par les commerçants eux-mêmes. De plus, ceux-ci doivent toujours choisir autant que faire se peut les mêmes articles et la même qualité de l'article choisi, pourvu que ce soient des articles et des qualités vraiment courants. Lorsque cette règle ne peut plus être suivie parce que l'article choisi n'est plus dans le commerce, les commerçants doivent choisir un nouvel article correspondant à l'ancien quant à la qualité et en marquer le prix courant ainsi que le prix correspondant de la fin du précédent trimestre. Enfin, il leur est recommandé de ne pas user de prix-limite, mais de noter toujours exactement les prix de vente effectifs au jour du relevé.

Lors de chaque nouvelle enquête, l'office fédéral reproduit sur le questionnaire la désignation exacte des articles, telle qu'elle a été donnée au début par le commerçant lui-même. En outre, pour prévenir des erreurs dans l'indication des prix, l'office fédéral

reproduit toujours sur le questionnaire les prix indiqués en dernier lieu. Les données ainsi recueillies sont soumises aux mêmes vérifications que celles relatives à l'alimentation et au chauffage-éclairage.

L'indice du coût de l'habillement s'obtient de la façon suivante : on commence par calculer — en considérant séparément les prix indiqués par chaque commerçant — le pourcentage de variation par rapport à la précédente enquête ; puis, on prend, article par article, la moyenne arithmétique de ces pourcentages.

Dans les vêtements et la lingerie, les pourcentages de variation moyenne sont réunis par sous-groupes qui, après pondération se référant aux résultats de l'enquête sur les budgets familiaux, donnent les deux indices de groupes correspondants. Et pour ce qui est des trois autres groupes, on prend comme indice la moyenne arithmétique des prix des différents articles. Voici donc en définitive sur quelles bases se calculent les indices de groupes et l'indice global du coût de l'habillement :

<i>Sous-groupes retenus dans le calcul</i>	Parts proportionnelles des sous-groupes	Coefficients
Vêtements		52
Vêtements pour hommes	1	
Sur mesure	3	
Confection sur mesure	3	
Confection	3	
Vêtements de travail	1	
Vêtements pour femmes	1	
Vêtements tout faits	1	
Etoffes pour vêtements	1	
Lingerie		20
Lingerie pour hommes	1	
Lingerie pour femmes	1	
Laine		5
Chaussure		15
Réparations de chaussures		8
Ensemble		100

Les offices locaux de statistique de Bâle, Berne et Zurich calculent sur la même base un indice global du coût de l'habillement. L'indice de Zurich est pris en considération dans l'indice national avec le coefficient d'importance 2 et les indices de Bâle et de Berne chacun avec le coefficient 1 ; le résultat moyen concernant le reste du pays entre dans le calcul avec le coefficient 6.

L'indice du coût de l'habillement se calcule au surplus d'après la méthode des indices liés. Cette méthode consiste à calculer régulièrement le pourcentage de variation entre le dernier et l'avant-dernier relevé et à « lier » le résultat de ce calcul sur la base 100 en août 1939 à la chaîne d'indices déjà obtenus.

Le procédé de relevé et de calcul qui vient d'être indiqué permet d'écarter dans la mesure du possible les difficultés que soulève une enquête sur les prix de détail de l'habillement. Il permet surtout de tenir compte des changements que subissent certains articles de vêtement, soit par suite des fluctuations de la mode,

soit par d'autres raisons, ainsi que des changements que peut subir la qualité des objets mis en vente. L'on peut de la sorte remplacer dans l'enquête un article qui n'est plus de vente courante ou n'est plus dans le commerce par un nouvel article sans que la comparabilité des résultats en soit affectée, puisque l'introduction du nouvel article dans la statistique se fait également par la méthode des indices liés. Autant qu'il est possible d'éliminer l'élément « qualité » de la statistique des prix du vêtement, on peut admettre que la question est résolue par le mode de calcul employé. Vérification faite, il a été constaté que les changements qui viennent à se produire dans la qualité des marchandises entrant dans cette statistique ne se font pas tous dans la même direction et qu'ils ont tendance à se neutraliser les uns les autres dans l'ensemble des données recueillies.

Les enquêtes locales, faites par les offices de statistique de Bâle, Berne et Zurich, constituent un moyen complémentaire de vérifier les chiffres recueillis dans le reste de la Suisse. Aussi haut que remontent ces enquêtes, on constate que les divers résultats locaux et régionaux sont très rapprochés les uns des autres.

e) Logement

Les loyers qui servent de base au calcul de l'indice du logement sont relevés une fois par année, en mai. Ces relevés annuels ont lieu dans les villes suivantes : Aarau, Arbon, Baden, Bâle, Berne, Bienne, La Chaux-de-Fonds, Coire, Frauenfeld, Genève, Glaris, Hérissau, Langenthal, Liestal, Le Locle, Lucerne, Olten, Porrentruy, Rorschach, Saint-Gall, Saint-Imier, Saint-Moritz, Schaffhouse, Sion, Vevey, Winterthour, Zurich.

En ce qui concerne le relevé des loyers, il faut distinguer les villes de Bâle, Berne, Genève, St-Gall, Winterthour et Zurich des autres localités. Les premières ont leur propre office de statistique, de sorte qu'on peut être sûr que les enquêtes et les travaux de dépouillement et de classement s'y effectuent de façon conforme aux règles de la statistique. Dans les autres localités, le relevé est confié à une commission paritaire, composée de représentants des employeurs, des travailleurs, des propriétaires et des locataires, qui l'exécute elle-même ou en charge un service communal. Les relevés s'opèrent selon les instructions établies par l'office fédéral qui en surveille la stricte observation. Les agents du relevé doivent en outre compléter leurs données purement numériques par des renseignements généraux sur l'état des loyers et du marché des logements dans la localité. D'après les instructions en vigueur, l'enquête doit toujours porter autant que possible sur des logements comparables appartenant aux types de logements les plus communs dans les milieux ouvriers. Lors de chaque enquête, l'office fédéral insiste pour que soient pris en considération dans une proportion adéquate les logements construits depuis le précédent relevé.

Les loyers relevés par les commissions pour les anciens et les nouveaux logements — pour ces derniers en tenant suffisamment compte des logements les plus récents — sont convertis par la section de la statistique sociale en un loyer moyen s'appliquant à l'ensemble des anciens et des nouveaux logements. Les prix relevés sont pondérés d'après les résultats des statistiques périodiques des travaux du bâtiment.

A Bâle, Berne et Zurich, l'indice est calculé directement par l'office communal de statistique suivant une méthode s'adaptant aux conditions locales particulières sans toutefois s'écarter d'une certaine unité de base maintenant intacte la comparabilité des résultats.

La variation moyenne des loyers des villes considérées trouve son expression dans un indice pondéré par le nombre d'habitants de chaque ville. Pour se former une idée exacte de cet indice, il faut se rappeler que l'indice du logement ne peut que montrer le mouvement *moyen* des loyers des logements construits durant l'ensemble des périodes observées. Il s'ensuit que, pratiquement, les logements nouveaux prennent d'année en année, dans les résultats d'ensemble, une importance croissante qui se traduit dans les variations de l'indice.

f) Nettoyage

Un nouveau groupe intitulé « Nettoyage » a été introduit dans l'indice révisé. Au sujet du relevé des prix et de la méthode de calcul s'y rapportant, on trouvera plus loin, dans le chapitre relatif au groupe « Divers », les explications voulues. Voici l'énumération des postes de dépenses pris en considération dans le groupe « Nettoyage » :

Savon

Savon blanc en pains

Salaires payés au personnel de nettoyage et de lessive

Salaires journaliers des femmes de lessive et de ménage

Nettoyage chimique

Blanchissage au kilo

Autres produits de nettoyage

Savon noir

Poudre à lessive

Soude

Soude à blanchir

Poudre à polir

Paille de fer

Cire à parquets

Cirage

Ustensiles de nettoyage

Chiffons à poussière

Serpillières

Balais

Brosses à habits

Brosses à récurer

Brosses à chaussure

Brosses à reluire

Baquets d'évier

Baquets à lessive

Pincettes à linge

On distingue dans le groupe «Nettoyage» plusieurs sous-groupes concernant respectivement les savons, les services des femmes de lessive et de ménage, les autres produits de nettoyage et les ustensiles de nettoyage. Ces sous-groupes entrent en ligne de compte dans les proportions que voici :

<i>Sous-groupes</i>	<i>Coefficients</i>
Savons	20
Services des femmes de lessive et de ménage..	30
Autres produits de nettoyage	30
Ustensiles de nettoyage	20
Ensemble	100

g) Divers

Les indices usuels du coût de la vie n'embrassent jamais qu'une partie des consommations. Etant donné l'extraordinaire diversité des genres d'existence de la vie moderne, il serait impossible, techniquement parlant, de relever à de courts intervalles tous les prix qui s'additionnent dans le coût de la vie.

Il faut se borner à retenir dans le calcul de l'indice les articles de grande consommation. Ces articles sont consommés plus ou moins également dans toutes les catégories de salariés sans être sujets dans le temps à de trop grandes fluctuations. De plus, les prix qui s'y rapportent peuvent être observés de façon suffisamment précise. Il n'en va pas de même des autres articles de consommation. Avec eux, on se heurte à des différenciations individuelles bien plus prononcées et, souvent aussi, à des fluctuations considérables, tant pour ce qui regarde la quantité que la qualité. De plus, il est difficile d'en relever les prix de détail.

C'est pourquoi l'indice suisse du coût de la vie se bornait jusqu'à tout récemment à prendre en considération l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, l'habillement et le logement. Dans la revision qui vient d'être opérée, on a étendu la base de calcul à de nouveaux articles et services d'usage journalier dont les prix se prêtent à une observation suivie sans soulever d'insurmontables difficultés. Ces articles et services ont été réunis dans deux groupes nouveaux intitulés respectivement «Nettoyage» et «Divers».

Les indices de ces deux groupes se construisent, à quelques modifications près, selon la méthode employée par l'office fédéral depuis 1940 pour le calcul annuel d'un indice des articles divers. Le nouveau groupe «Nettoyage» est formé des anciens sous-groupes : ustensiles de ménage et de nettoyage, produits de nettoyage, blanchissage au kilo, savons, auxquels sont venus s'ajouter les services payés aux femmes de ménage et de lessive et le nettoyage chimique. Quant au groupe «Divers», les sous-groupes : articles de ménage, articles de papeterie, journaux et revues, courses en tramway, voyages par chemin de fer et tabacs, etc. y ont été repris tels quels, cependant

que les sous-groupes : frais de coiffeur, articles sanitaires, cinéma, radio etc., étaient complétés par l'inclusion de nouveaux articles. En outre, trois nouveaux sous-groupes : poste et téléphone, bicyclette et boissons ont été pris en considération.

La structure composite des deux groupes «Nettoyage» et «Divers» ne permet pas de procéder uniformément au relevé des prix des articles et services dont il s'agit. Les prix des articles de ménage, des articles de papeterie, des dépenses de bicyclette, des articles sanitaires, des tabacs, cigares, cigarettes, et des boissons qui appartiennent au groupe «Divers», ainsi que les savons, les autres produits de nettoyage, les ustensiles de nettoyage, le blanchissage au kilo et le nettoyage chimique appartenant au groupe «Nettoyage», sont relevés chaque semestre chez un grand nombre de détaillants des villes principales. L'observation porte sur des marchandises de vente courante dont le genre et la qualité ont été définis par le détaillant lui-même lors de la première enquête. Les enquêtes subséquentes devaient autant que possible s'appliquer aux mêmes marchandises. Lorsqu'un article n'entre plus en ligne de compte parce qu'il ne se vend plus ou n'est plus d'une vente courante, il est biffé du questionnaire. A sa place, le détaillant doit inscrire un article de qualité autant que possible similaire et en marquer le prix actuel ainsi que — s'il le peut — le prix auquel se vendait l'article lors de la précédente enquête.

Les prix des articles rentrant dans les autres sous-groupes sont recueillis, selon les possibilités, auprès de certaines associations et administrations. Il s'agit ici de relevés semestriels portant sur les articles suivants :

Articles de ménage	Poste et téléphone
Assiettes	Cartes postales internes
Tasses et soucoupes	Lettres internes
Plats	Colis internes de 1 à 2½ kg
Cafetières	Communications locales
Couteaux de table	Location de l'appareil
Cuillères	Bicyclettes
Fourchettes	Bicyclettes militaires
Verres à eau	Pneus
Poêles à frire	Chambres à air
Marmites	Articles sanitaires
Passoires à potage	Ouate
Moules à tartes	Teinture d'iode
Articles de papeterie	Esprit de camphre
Encre	Acétate d'alumine
Plumes	Sparadrap
Crayons	Lysoforme
Papier à lettres	Glycérine
Cahiers	Vaseline
Journaux et revues	Huile de ricin
Achat au numéro	Alcool
Abonnement annuel	Aspirine
Courses en tramways	Pâte dentifrice
Simple course ordinaire	Brosses à dents
Abonnements usuels	Coiffeur
Voyages par chemin de fer	Coupe de cheveux, hommes
Chiffres-indices des CFF	Barbe

Shampooing et ondulation à l'eau pour dames	Bière
Coupe de cheveux, enfants	Cidre doux
Tabacs, cigares et cigarettes	Cinéma, radio, etc.
Cigares	Cinéma, places les moins chères
Cigarettes	Cinéma, places venant immédiatement avant les moins chères
Tabacs	Radio, taxe de concession
Boissons	Entrée aux manifestations sportives, places-debout
Vin	

Un indice non pondéré est calculé pour chaque sous-groupe. Ces indices, après avoir été pondérés par les quantités proportionnelles ressortant des enquêtes sur les budgets familiaux, donnent effectivement l'indice du groupe.

En ce qui regarde les sous-groupes : articles de ménage, articles de papeterie, dépenses pour bicyclettes, articles sanitaires, frais de coiffeur, articles de fumeur, boissons, cinéma, radio, etc., ainsi que l'ensemble du groupe « Nettoyage », les prix effectifs communiqués par chaque détaillant pour chaque article sont convertis en chiffres relatifs sur la base du prix de la précédente enquête supposé égal à cent. On obtient ainsi des pourcentages de variation dont on tire par article les moyennes arithmétiques, lesquelles sont ensuite réunies par sous-groupes.

Pour ce qui est des journaux et revues, le prix de l'abonnement annuel et le prix d'achat au numéro exprimés en chiffres relatifs sont respectivement convertis en deux indices dont on tire une moyenne pondérée, compte tenu de l'importance numérique de chacun des deux modes de vente. Dans les courses en tramway, deux moyennes sont tirées des pourcentages de variation, l'une concernant la course simple et l'autre les abonnements ; elles sont ensuite combinées en un indice global, compte tenu des recettes brutes provenant de chacun des deux modes de paiement. Pour le sous-groupe « Voyages par chemin de fer », on se réfère aux nombres-indices des CFF qui ont pour objet les quatre catégories de billets qui s'emploient le plus fréquemment, à savoir le billet de III^e classe aller et retour à taxe normale, le billet de la course simple à taxe normale, l'abonnement d'ouvrier de la série 31 pour voyages aller et retour en semaine et le billet du dimanche. Chaque catégorie de billet entre dans le calcul à proportion du nombre de kilomètres-personne parcourus en 1938 avec chacune des quatre catégories de billets. Enfin, comme indice du sous-groupe « Poste et téléphone », on prend la valeur moyenne pondérée du montant des dépenses afférentes en 1938 à chacune des cinq rubriques tarifaires englobées dans le calcul.

Quant à l'indice global du groupe « Divers », on l'obtient en retenant dans le calcul les différents sous-groupes avec les coefficients suivants :

Sous-groupes retenus dans le calcul	Coefficients
Articles de ménage	15
Articles de papeterie	4
Journaux et revues	8
Courses en tramways	6
Voyages par chemin de fer	15
Poste et téléphone	7
Bicyclettes	5
Coiffeur	8
Articles sanitaires	4
Tabacs, cigares et cigarettes	7
Boissons	15
Cinéma, radio, etc.	6
Ensemble	100

Les offices locaux de statistique de Bâle, Berne et Zurich construisent sur la même base leurs propres indices pour les groupes de dépenses « Nettoyage » et « Divers ». Les résultats de leur calcul sont pris en considération dans l'indice national avec les coefficients d'importance 2 pour Zurich, 1 pour Bâle et 1 pour Berne. Quant au résultat moyen concernant le reste du pays, il entre en ligne de compte avec le coefficient 6. Les indices des deux groupes nouveaux se calculent au surplus d'après la méthode des indices liés.

h) Calcul de l'indice général

L'indice général (alimentation, chauffage et éclairage, habillement, logement, nettoyages et divers réunis) s'obtient en multipliant les indices spéciaux des six groupes de dépenses par les coefficients qui leur sont attribués en proportion de leur importance respective dans l'ensemble du budget d'une famille pendant la période choisie comme point de départ de l'indice (août 1939). Puis la somme des produits de ces multiplications est divisée par la somme des coefficients.

Groupes	Coefficients
Alimentation	40
Chauffage et éclairage	7
Habillement	15
Logement	20
Nettoyage	3
Divers	15
Ensemble	100

Les coefficients attribués à chacun des six groupes ont été calculés d'après les résultats de l'enquête sur les budgets familiaux de 1936/37, compte tenu des déplacements survenus dans la structure de la consommation, tels qu'ils ressortent des résultats de l'enquête de 1948. Pour simplifier les calculs, la somme des dépenses prises en considération qui, d'après les budgets familiaux, représente en chiffre rond les trois quarts de la dépense globale, a été assimilée à 100. Il y a lieu d'en tenir compte dans l'examen des coefficients.